

Réunion du Conseil Municipal du 5 avril 2012

PRESENTS : MM Marie-Antoinette METRAL, Muriel FREZIER, Yolande TROISVALLETS-RIGLET, MM Alain RAMELLA-PRALUNGO, Jean-Maurice DE NAVACELLE, Yannick DESGRANGES, Florent ALLAMAND, Pierre JOIGNE, Jacky MILON, Eric MISSILLIER, Jérôme PERRET

ABSENT : M. Laurent BOUCLIER

Le Conseil Municipal observe une minute de silence en hommage à Mme Edwige MOENNE LOCCOZ décédée le 26 mars dernier.

↳ FINANCES

Madame le Maire remercie de sa présence Monsieur Jean Pierre WELEMANE, receveur municipal de la commune et lui donne la parole. Après avoir précisé que la Commune de Saint Sigismond était peu endettée et ne détenait pas d'emprunt toxique dans son portefeuille, M. le Trésorier présente le compte de gestion 2011.

➤ Compte de Gestion 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité que le compte de gestion de la Commune dressé pour l'année 2011 par M le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

➤ Compte Administratif 2011

Le compte administratif 2011 qui s'établit comme suit a été approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal

	Dépenses	Recettes	Résultat de clôture
BUDGET GENERAL			
Investissement	352 262,50	286 236,84	- 66 025,66
Fonctionnement	620 722,71	56 895,40	+ 336 172,69

➤ Affectation des résultats -Budget Principal

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2011 soit **66 025 euros** à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement du budget primitif 2012 et d'inscrire le reliquat soit **270 147 euros** en excédent reporté de la section de fonctionnement du budget primitif 2012.

➤ Décision en matière de taux d'imposition des taxes locales directes

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité les taux d'imposition ci-dessous proposés, qui n'ont pas progressé depuis 4 ans :

Taxes	Bases prévisionnelles 2012	Taux 2012	Produit 2012 attendu
Taxe habitation	1 035 000	17,45%	180 608
Taxe foncière (bâti)	655 789	14,16%	95 892
Taxe foncière (non bâti)	9 975	133,79%	13 513
Cotisation Foncière Entreprises	65 576	24,93%	16 791
			306 791

➤ Budget Primitif 2012

Madame Marie-Antoinette METRAL présente le projet de budget primitif 2012 qui s'établit comme suit

	Dépenses	Recettes
Investissement	1 301 743	1 301 743
Fonctionnement	998 976	998 976

La section de fonctionnement s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

Les grandes lignes de la section d'investissement se composent notamment :

- du lancement des travaux d'aménagement et de sécurisation du cœur de village (696 000€ incluant les frais d'études),
- de l'acquisition de terrains (20 000€)
- de la poursuite du Plan Local d'Urbanisme (18 000€)
- des travaux de sécurisation au groupe scolaire (31 900€)
- des travaux de réhabilitation de la Lyre (253 000€)
- de la réfection de la voirie (56 000€),
- des travaux de mise en valeur du patrimoine forestier et pastoral (29 910€)...

➤ **Subventions aux associations**

Après avoir rappelé qu'une subvention de 800 euros avait déjà été attribuée lors d'une précédente séance, Madame le Maire fait part des nouvelles demandes de subvention reçues au titre de l'année 2012.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATION	Montant
Le Souvenir français	200
Collège G. ANTHONIOZ DE GAULLE	155
Collège Jacques BRELL (section sport études)	900
Ecole de Musique Chatillon/Saint Sigismond	2 160
Nous Aussi Cluses	200
La Lyre Républicaine	2 200
U.S.E.P. Les P'tits Matondus	300
Coopérative scolaire Ecole Tom MOREL	600
	6 715

Par ailleurs, Mme le Maire félicite l'ensemble des associations pour leur dynamisme et leur bonne gestion et plus particulièrement celles qui ne sollicitent pas de subvention (Les Grémaillus, les Amis de l'Ecole et les Jeunes).

↳ ADMINISTRATION GENERALE

➤ **Communauté de communes Cluses Arve et Montagne**

Madame le Maire rappelle l'arrêté préfectoral notifié le 19 janvier 2012 fixant le périmètre d'une communauté de communes comprenant les communes d'Arâches-la-Frasse, Cluses, Magland, Marnaz, Mont-Saxonnex, Nancy-sur-Cluses, Le Reposoir, Saint-Sigismond, Scionzier et Thyez. Puis elle précise que les Communes sont invitées à se prononcer dans le délai de 3 mois à compter de la notification.

Le projet de statuts ayant été adressé aux conseillers municipaux, Mme le Maire en rappelle les grandes lignes :

- les compétences légales obligatoires : aménagement de l'espace documents de planification, politique foncière, Transports...), développement économique (Actions de développement économiques, développement touristique, haut débit et très haut débit ...)
- les compétences légales optionnelles : protection et mise en valeur de l'environnement, politique du logement et du cadre de vie, action sociale d'intérêt communautaire, assainissement

- les compétences facultatives : politique de la ville, eau potable, voirie d'intérêt communautaire, culture, sport, gendarmerie...
- la représentativité

Commune	Nombre de représentants	Commune	Nombre de représentants
Arâches-la-Frasse	4	Mont-saxonnex	3
Cluses	12	Nancy-sur-cluses	2
Le Reposoir	2	Saint-Sigismond	2
Magland	4	Scionzier	6
Marnaz	5	Thyez	5

Mme le Maire tient à remercier M. Jean Claude LEGER pour son élan de solidarité en direction des communes balcon en proposant à ses adjoints et son conseil de céder des sièges au profit des communes balcon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur le périmètre de la future communauté de communes fixé par l'arrêté préfectoral du 16/01/2012,

Et APPROUVE le projet de statuts de la future communauté de communes de Cluses Arve et Montagne (10 voix pour, 1 voix contre).

Par ailleurs, MM Jean-Maurice DENAVACELLE et Jacky MILON ont été désignés pour accompagner ou représenter en toute légitimité Mme le Maire lors des prochaines conférences hebdomadaires au sein de la communauté.

➤ Agenda 21 Cluses

Madame le Maire rappelle que M. Claude HUGARD, conseiller municipal de Cluses délégué au développement durable et Mme Cécile LE QUESNE, chef de projet étaient venus présenter lors de la séance du 17/11/2011 (cf compte rendu) l'Agenda 21 Cluses. Après réflexion sur les tenants et les aboutissants de ce programme, le Conseil Municipal

- **ACCEPTE** de rejoindre les communes de Magland, Marnaz, Mont-Saxonnex, Nancy-sur-Cluses, Le Reposoir, Scionzier et Thyez dans leur démarche Agenda 21 local
- **APPROUVE** le programme d'actions Agenda 21 local 2011-2014 et sélectionner les actions qui seront réalisées par la commune
- **NOMME** 2 élus à savoir MM Pierre JOIGNE et Jérôme PERRET pour représenter la commune, avec Mme le Maire, au sein du Comité de pilotage Agenda 21
- **S'ENGAGE** à mener progressivement les actions déterminées pour répondre aux axes de développement durable du territoire, et à en évaluer régulièrement l'avancement
- **MENE** ce plan en poursuivant le partenariat avec la population, les communes partenaires et les associations locales, mais aussi avec les organismes publics de l'État, l'Ademe, le Département de Haute-Savoie et la Région Rhône-Alpes, en cohérence avec le Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes du Faucigny,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les actes relatifs à l'exécution de la présente délibération et notamment la convention de partenariat.

➤ Mise en place d'un comité consultatif « Sports Loisirs Animation »

Madame le Maire rappelle qu'en vertu de l'article 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut créer des comités consultatifs sur tout sujet d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune, comprenant des personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil, notamment des représentants des associations locales.

Elle estime qu'il y aurait un intérêt à mettre en place un tel comité pour associer des personnes motivées dans le domaine des sports, des loisirs et de l'animation.

Le Conseil Municipal DECIDE de créer un Comité consultatif chargé des questions liées aux sports, aux loisirs et à l'animation composé de :

M Eric MISSILLIER membre du Conseil Municipal, Président ;

MM Yannick DESGRANGES et Pierre JOIGNE membres du Conseil Municipal

M et Mmes les présidents des associations de Saint Sigismond,

M et Mmes les bénévoles suivants : Mmes Nathalie BEUGNOT, M. Nicolas BILLON, Mme Florence BOTTE, M. Bruno CHAPPAT, Mme Maryse LABASQUE, M Michel LABASQUE

PERSONNEL

➤ Tableau des emplois permanents au 01/04/2012

Le Conseil Municipal arrête le tableau des emplois permanents comme suit à compter du 01/04/2012

Catégorie	Cadre d'emploi	Grade	Temps complet	Temps non complet	Observations
Filière ADMINISTRATIVE					
A	Attachés territoriaux	Attaché	1		Secrétaire de mairie
C	Adjoint administratifs	Adjoint administratif de 1ère classe	1		Accueil, urbanisme, élections, état civil
Filière SOCIALE					
C	Agents territoriaux des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 2ème classe	1		Temps partiel 92%
Filière ANIMATION					
C	Adjoint territoriaux d'animation	Adjoint d'animation 2ème classe	1		80% Temps complet à compter du 22/06/2012

TRAVAUX - URBANISME

➤ Mise en valeur de la Place de la Lyre – Travaux du SYANE

Madame le Maire expose que le Syndicat des Energies et de l'Aménagement numérique de la Haute Savoie (SYANE) envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2012, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération « Mise en valeur de la Place de la Lyre » d'un montant global estimé à 199 029,00 euros
avec une participation financière communale s'élevant à 107 176,00 euros
et des frais généraux s'élevant à 5 970,00 euros.

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune de SAINT SIGISMOND se prononce sur le plan de financement.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement et sa répartition financière ci-dessus précisée
- **S'ENGAGE** à verser au SYANE 80% du montant des frais généraux (3% du montant TTC) des travaux et des honoraires soit **4 776,00 euros sous forme de fonds propres après réception par le SYANE de la première facture de travaux.**

Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

- **S'ENGAGE** à verser au SYANE de la Haute Savoie les quinze annuités d'amortissement de la participation (hors frais généraux) à la charge de la commune.

Le règlement de la première annuité interviendra au plus tôt le **1er janvier 2014** aux conditions fixées par le SYANE de la Haute Savoie après dévolution des travaux et au vu du décompte final de l'opération.

➤ Demandes d'urbanisme en cours d'instruction

Pétitionnaire	Lieu	Objet
DOUBLEL Maria	Route de la Motte	Pose de panneaux photovoltaïques
BIELICLI Robert	Roue des Bas-Choseaux	Abri de jardin

La séance est levée à 22h

